

56

Commission permanente
Séance du 14 octobre 2024



Rapporteur : M. SOULABAILLE

49792

18 - Environnement

**Espaces naturels sensibles - Soutien au projet culturel et pédagogique
Mémoires industrielles**

Le lundi 14 octobre 2024 à 14h35, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUX), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h32.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 29 Juin 2017 portant sur la révision du schéma départemental des espaces naturels sensibles ;

Exposé :

Le site des fours à chaux de Lormandière, à Chartres-de-Bretagne, fait l'objet depuis plusieurs années d'un programme de restauration et de valorisation de ses patrimoines naturels et industriels.

Par délibération du 29 juin 2017, l'Assemblée départementale approuvait la révision du schéma départemental des espaces naturels et décidait d'encourager l'organisation d'événementiels tournés vers d'autres patrimoines, notamment culturels. C'est dans ce cadre que le Département d'Ille-et-Vilaine a notamment soutenu l'accueil de plusieurs artistes en résidence sur le site de Lormandière et toujours en lien avec des démarches pédagogiques.

François Audrain est un auteur, compositeur, interprète accueilli sur le site de Lormandière en 2019. Après s'être imprégné du lieu et de ses sonorités, il crée au festival Arts In Situ un nouveau projet musical et pédagogique, « Mémoires industrielles », qui donne lieu à un album « Mélancholia » sorti le 6 septembre 2024. A cette occasion, il a pu joindre ses activités artistiques à une approche pédagogique avec des collégien.nes (ateliers d'écriture, rencontres et médiations autour de l'image, de l'histoire et de la poésie).

Cet artiste propose aujourd'hui de faire connaître ce spectacle issu de la résidence artistique financée par le Département au titre de l'action culturelle, en le jouant dans des lieux uniques patrimoniaux en lien avec la révolution industrielle et la mémoire ouvrière. Anciennes usines, fabriques reconverties en salles de spectacle, forges, mines, musées, etc. Autant de lieux où souvent, la nature a repris ses droits, devenus pour certains des espaces naturels sensibles départementaux.

Le projet artistique, joint en annexe, porté par l'association Monsieur Arr, prévoit de présenter au public ce spectacle dans ces espaces atypiques mais aussi de proposer des actions culturelles en résonance avec chaque lieu en direction des écoles de musique, écoles, collèges, lycées, etc.

Plusieurs espaces naturels départementaux serviraient de supports à ce projet : le site de Lormandière à Chartres-de-Bretagne, les Mines de Brais à Vieux-Vy-sur-Couesnon, la Pointe du Grouin à Cancale. D'autres lieux sont prévus comme les Mines de Pont-Péan et un site granitier de Louvigné-du-désert.

Ce projet associe plusieurs compétences départementales et fait l'objet d'un suivi en commun par les services Action culturelle et Patrimoine naturel de la collectivité. Le coût de son déploiement est estimé à 21 830 euros et le Département est sollicité à hauteur de 14 850 euros. Il est proposé de répartir le soutien financier sollicité à parts égales entre ces deux politiques.

Il est ici proposé à la Commission permanente d'approuver le soutien financier d'un montant de 7.425 euros, au titre de la politique des espaces naturels sensibles.

S'agissant de la participation pour son volet culturel, ce dossier fait l'objet d'une proposition au sein du rapport action culturelle, au titre du dispositif du fonds d'accompagnement artistique et territorial.

Décide :

- d'attribuer une aide d'un montant de 7 425 euros à l'association Monsieur Arr pour le lancement du projet artistique et pédagogique Mémoires industrielles, au titre de sa politique départementale en faveur de la préservation et de la valorisation des espaces naturels sensibles, détaillée en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

Vote :

Pour : 41

Contre : 7

Abstentions : 6

En conséquence, la délibération est **adoptée à la majorité.**

Transmis en Préfecture le : 16 octobre 2024

ID : CP20242749

Pour extrait conforme